

LES DIPLÔMÉS EN STAPS : QUELLE(S) FORMATION(S) POUR QUELLE INSERTION PROFESSIONNELLE ?

[Jeremy Pierre](#), [Cécile Collinet](#), [Pierre-Olaf Schut](#)

De Boeck Supérieur | « Staps »

2022/3 n° 137 | pages 11 à 34

ISSN 0247-106X

ISBN 9782807398696

DOI 10.3917/sta.pr1.0039

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-staps-2022-3-page-11.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les diplômés en STAPS : quelle(s) formation(s) pour quelle insertion professionnelle ?

STAPS graduates: What training for what professional integration?

Jérémy PIERRE

Maître de conférences en STAPS, Université Gustave Eiffel
jeremy.pierre@univ-eiffel.fr

Cécile COLLINET

Professeure des universités en STAPS, Université Gustave Eiffel
cecile.collinet@univ-eiffel.fr

Pierre-Olaf SCHUT

Professeur des universités en STAPS, Université Gustave Eiffel
po.schut@univ-eiffel.fr

RÉSUMÉ : Au cours de la dernière décennie, les effectifs d'étudiants en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) n'ont cessé d'augmenter. Régulièrement filière en tension, l'augmentation de ses capacités d'accueil ne peut se faire sans s'interroger sur les débouchés professionnels. Cet article s'appuie sur une enquête nationale menée en 2018 auprès d'un échantillon représentatif de diplômés STAPS de la promotion 2016 (n=2086) issus de 24 structures STAPS. L'objectif est d'analyser les choix de poursuite d'étude des diplômés et/ou les caractéristiques de leur insertion professionnelle à partir d'indicateurs de la qualité de l'emploi. Les résultats révèlent un taux d'insertion dans l'emploi de 82,1 % pour l'ensemble des diplômes STAPS (90,9 % pour les Masters), soit l'équivalent de 5 239 emplois occupés à l'échelle nationale. Au sein d'une même filière STAPS, l'augmentation du niveau du diplôme obtenu permet à la fois une amélioration de certains indicateurs de stabilité de l'emploi et l'accès à davantage de postes à responsabilités dans le sous-secteur professionnel visé. Les emplois occupés par les diplômés témoignent d'une réussite dans la diversification des formations et des parcours opérés par la filière STAPS, malgré une concurrence d'autres systèmes de certifications aux métiers du sport.

MOTS CLÉS : STAPS, formations, diplômés, insertion professionnelle

ABSTRACT: The past decade has seen a steady increase in the number of STAPS (Science and Techniques of Physical and Sports Activities) students. STAPS courses have always been very much in demand, but their hosting capacity cannot be further increased without taking a closer look at the professional opportunities open to those who complete such courses. This article draws on the results of a national survey conducted in 2018 among a representative sample of class of 2016 STAPS graduates from various educational institutions (n = 2,086). It analyzes the studies the graduates went on to pursue and/or the characteristics of their professional integration using indicators to measure the quality of their employment. The results show an employment integration rate of 82.1% for all STAPS degrees (90.9% for Master's degrees), the equivalent of 5,239 jobs held nationwide. Obtaining a higher level of degree in STAPS improves some

indicators of employment stability and enables graduates to access to more positions of responsibility in the targeted professional sub-sector. The positions held by graduates bear witness to a successful diversification in training curricula and career paths operated by the STAPS sector, despite competition from other certification systems for sports professions.

KEYWORDS: STAPS, training, graduates, professional integration

Graduados en ciencias y técnicas de las actividades físicas y deportivas: ¿cómo capacitarlos y qué inserción profesional les espera?

RESUMEN: En la última década, el número de estudiantes de ciencias y técnicas de las actividades físicas y deportivas (conocidas por la sigla STAPS en el entorno francés) no ha parado de aumentar. Es un campo siempre bajo tensión, y el aumento de su capacidad de acoger nuevos graduados no puede hacerse sin cuestionar las salidas profesionales. Este artículo se basa en una encuesta nacional realizada en 2018 entre una muestra representativa de graduados en STAPS de la clase de 2016 (n=2086) de 24 estructuras de STAPS. El objetivo es analizar las elecciones de los titulados para continuar sus estudios o las características de su inserción profesional a partir de indicadores de calidad del empleo. Los resultados muestran una tasa de inserción laboral del 82,1 por ciento para todos los títulos en STAPS (90,9 por ciento para los másteres), lo que equivale a 5 239 puestos de trabajo a nivel nacional. Dentro del mismo ámbito de STAPS, el aumento del nivel del título obtenido permite tanto una mejora de ciertos indicadores de estabilidad laboral como el acceso a más puestos de responsabilidad en el subsector profesional deseado. Los puestos de trabajo ocupados por los graduados muestran una exitosa diversificación de la formación y las trayectorias profesionales en el ámbito de STAPS, a pesar de la competencia de otros sistemas de certificación de profesiones deportivas.

PALABRAS CLAVES : STAPS, formación, graduados, inserción profesional

Absolventen der Sportwissenschaften (STAPS): Welche Ausbildung(en) für welche berufliche Eingliederung?

ZUSAMMENFASSUNG: Im Laufe des letzten Jahrzehnts ist die Zahl der Studierenden im Fach Sportwissenschaften (Wissenschaften und Techniken von Sport und Bewegung; frz. STAPS) stetig gestiegen. Da dieser Studiengang regelmäßig unter Druck steht, kann die Erhöhung der Aufnahmekapazitäten nicht ohne die Frage nach den beruflichen Möglichkeiten erfolgen. Dieser Artikel stützt sich auf eine landesweite Umfrage, die 2018 an einer repräsentativen Stichprobe von Absolventen der Sportwissenschaften des Jahrgangs 2016 (n=2086) aus 24 sportwissenschaftlichen Instituten durchgeführt wurde. Ziel ist es, die Entscheidungen der Absolventen für ein weiterführendes Studium und/oder die Merkmale ihres Berufseinstiegs anhand von Indikatoren für die Qualität der Beschäftigung zu analysieren. Die Ergebnisse zeigen eine Beschäftigungsquote von 82,1 % für alle Abschlüsse aus dem Bereich der Sportwissenschaften (90,9 % für Masterstudiengänge), was landesweit 5.239 besetzten Arbeitsplätzen entspricht. Innerhalb eines sportwissenschaftlichen Studiengangs führt die Erhöhung des erworbenen Abschlussniveaus sowohl zu einer Verbesserung bestimmter Indikatoren der Beschäftigungsstabilität als auch zum Zugang zu mehr verantwortungsvollen Positionen in dem angestrebten beruflichen Teilbereich. Die von den Absolventen besetzten Stellen zeugen von einem Erfolg bei der Diversifizierung der Ausbildungen und Laufbahnen durch den Studiengang Sportwissenschaften, trotz der Konkurrenz durch andere Qualifikationssysteme für Berufe im Bereich des Sports.

SCHLAGWÖRTER: Sportwissenschaften (STAPS), Ausbildung, Absolventen, Berufseinstieg

I diplomi in STAPS : quale(i) formazione(i) per quale inserimento professionale ?

RIASSUNTO: Nel corso dell'ultimo decennio, gli effettivi di studenti STAPS (*Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives*) non hanno cessato di aumentare. Regolarmente filiera in tensione, l'aumento delle sue capacità di accoglimento non si può fare senza interrogarsi sugli sbocchi professionali. Questo articolo si appoggia su una inchiesta nazionale condotta nel 2018 su un campione rappresentativo dei diplomati STAPS della promozione 2016 (n=2086) usciti da 24 strutture STAPS. L'obiettivo è di analizzare le scelte di prosecuzione di studio dei diplomati e/o le caratteristiche del loro inserimento professionale partendo da indicatori della qualità d'impiego. I risultati rivelano un tasso d'inserimento nell'impiego dell'82,1% per l'insieme dei diplomati STAPS (90,9% per i Master), ossia l'equivalente di 5.239 impieghi occupati su scala nazionale. In seno ad una stessa filiera STAPS, l'aumento del livello del diploma ottenuto permette al contempo un miglioramento di certi indicatori di stabilità d'impiego e l'accesso a maggiori posti di responsabilità nel sotto-settore professionale mirato. Gli impieghi occupati dai diplomati testimoniano di una riuscita nella diversificazione delle formazioni e dei percorsi operati dalla filiera STAPS, malgrado una concorrenza di altri sistemi di certificazione ai mestieri di sport.

Cet article provient d'un contrat de recherche entre la C3D (Conférence des Directeurs et Doyens STAPS) et le GAREF (Groupement d'Analyse de la Relation Emploi-Formation). L'objectif était de mener une enquête nationale auprès des institutions STAPS afin de disposer des données sur l'insertion professionnelle des diplômés de la promotion 2016, deux années après l'obtention de leurs diplômes.

INTRODUCTION

La filière universitaire STAPS (*Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives*) est depuis plusieurs années une filière en tension¹, au même titre que Médecine, Droit et Psychologie. Concrètement, cela signifie qu'il y a plus de demandes d'étudiants que de places disponibles au sein des 51 structures STAPS en France. Pour permettre à un maximum de bacheliers d'obtenir leur choix, le gouvernement a sollicité les universités pour envisager une augmentation des capacités d'accueil des structures. Accompagnées de mesures financières et de postes d'enseignants, plus de 3 000 places ont ainsi été ouvertes en 2018, portant le total des capacités d'accueil à 20 000, toutes structures STAPS confondues. Au-delà des problématiques structurelles, ce constat engendre une double réflexion, à la fois sur les taux de réussite de ces étudiants au sein des formations STAPS et sur la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés. La quête d'objectivation de cette insertion doit en effet tenir compte de multiples facteurs², dont le taux de réussite : il est tout à fait possible d'avoir un excellent taux d'insertion des diplômés et un faible taux de réussite, comme c'est le cas dans les études de santé par exemple. La réciproque est tout aussi valable : un taux de réussite élevé ne garantit pas un taux d'insertion professionnelle

1 Le MESRI et la DGESIP qualifient régulièrement la filière STAPS comme étant « en tension » (voir par exemple l'annexe 5 du dialogue stratégique et de gestion de la DGESIP, 2019).

2 Comme le soulignent Guégnard, Giret, Louveau & Michot (2019) dans un numéro thématique de la revue *Sciences sociales et Sport* consacré à l'orientation des jeunes en STAPS.

élevé. Dans cet article, nous analyserons les choix de poursuite d'étude et/ou l'insertion professionnelle des diplômés STAPS de la promotion 2016 à n+2 afin d'apporter un éclairage sur la relation formation-emploi, toujours difficile à mesurer et à objectiver (Tanguy, 1986 ; Rose, 2014).

Depuis 2010, les effectifs d'étudiants en STAPS ne cessent ainsi de croître. Le nombre d'inscrits au sein de cette filière est passé de 15 000 en 1995, à 31 194 en 2009 et à 61 480 en 2018. Cette forte augmentation est la conséquence de plusieurs facteurs. Nous pouvons citer, sans hiérarchie, des facteurs externes à cette filière dont la démographie, la massification de l'enseignement supérieur, l'attrait des études dans le domaine du sport (Danner *et al.*, 2019) ou encore l'impact économique du secteur sportif (Gayant, 2016), qui représente aujourd'hui 1,8 % du PIB. Nous pouvons également souligner des facteurs internes à la filière : la diversification des formations et des débouchés professionnels opérée dès le début des années 1980, la suppression du concours d'entrée (jugé illégal) en 1995, la préparation d'étudiants aux écoles de kinésithérapie depuis 2010. On ne saurait donc réduire les débouchés professionnels de la filière STAPS aux seuls 670 postes de professeurs certifiés d'éducation physique offerts au concours externe pour l'année 2019-2020. C'est pourtant autour de ce métier que cette filière universitaire s'est historiquement constituée, rompant avec les processus de création des disciplines universitaires (Giret, 2004 ; Mierzejewski, 2005). Cet article permet, de manière incidente, de mettre en évidence comment une filière construite au départ autour d'un métier lié à l'enseignement secondaire³ a construit son processus d'universitarisation progressive à partir des années 1980 pour s'adapter aux transformations sociales des métiers du domaine sportif d'une part et à l'afflux des étudiants d'autre part dans un secteur pourtant concurrencé par d'autres formations (Pierre, 2012) par un double mouvement de diversification des parcours de formations et des niveaux de qualification.

La « Conférence des Doyens et Directeurs STAPS » (C3D) et la communauté STAPS ont engagé de nombreux chantiers au tournant des années 2000 afin d'accentuer la professionnalisation de cette filière (Vanpouille, 2018). Nous pouvons citer à titre d'exemple la mise en place d'un Conseil sectoriel avec les partenaires sociaux de la branche sport (CPNEF-sport)⁴ ou encore la création de conventions avec des organisations sportives. La présente enquête s'inscrit pleinement dans ces problématiques, puisqu'elle a pour objectif d'analyser la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés STAPS à l'échelle nationale. Les résultats de cette étude seront mis en perspective avec des enquêtes antérieures portant sur tout ou partie de la filière STAPS, mais aussi sur d'autres formations et certifications du « secteur sportif » telles que celles du ministère en charge des Sports (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, respectivement « Brevet Professionnel », « Diplôme d'État », et « Diplôme d'État Supérieur », « de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport ») ou encore les Certifications

3 Selon Erard & Guégnard (2017), le professorat représente 17 % des diplômés contre la moitié des sortants de STAPS en mars 1999, trois ans après la fin de leur formation (Molinari, 2000).

4 Créé en 2015, le Conseil sectoriel est une instance de dialogue entre les partenaires sociaux de la branche professionnelle du sport (CPNEF-sport) et la C3D.

de Qualifications Professionnelles (CQP⁵) de la branche professionnelle du sport. L'ensemble de ces formations et certifications permet à leurs titulaires de s'insérer dans le « secteur sportif »⁶, à différents niveaux. Une des particularités de ce secteur est qu'il « demeure pluridisciplinaire, hétérogène et intersectoriel [...] et à l'inverse de la plupart des secteurs professionnels, le sport n'est pas un secteur exclusif et autonome » (Boutroy *et al.*, 2015). De ce fait, les secteurs dans lesquels s'insèrent les diplômés STAPS se révèlent multiples et ne sont pas strictement limités au « secteur sportif ».

En conséquence, et comme l'ont souligné de nombreux travaux, il est difficile de délimiter les frontières des « emplois sportifs » et de les quantifier (Camy & Leroux, 2002 ; numéro spécial *Revue européenne de management du sport*, n° 35, 2012 ; Juillet *et al.*, 2013 ; France Stratégie, 2019). Le nombre de personnes travaillant dans le champ des activités physiques et sportives est estimé à 300 000 (Buisine *et al.*, 2013), dont 149 000 emplois d'éducateurs sportifs (INJEP, 2020). Cet exercice de délimitation se complexifie encore davantage lorsque l'on se centre sur la nature des emplois. En dehors du face-à-face pédagogique, il existe en effet des emplois dans le secteur médical, de l'événementiel ou encore des médias en lien avec le sport, qui sont régulièrement classés dans la catégorie « emploi sportif indirect » (Falcoz, 2013 ; GAREF, 2016).

Dans une dynamique de professionnalisation de l'université (Boden & Nedeva, 2010 ; Gachassin *et al.*, 2013 ; Sin & Neave, 2014 ; Kavka, 2017), la question du lien formation-emploi prend une place grandissante. C'est dans cette dynamique que la C3D a demandé au GAREF (Groupement d'Analyse de la Relation Emploi-Formation⁷) de réaliser une enquête sur le parcours professionnel et/ou scolaire des diplômés STAPS à l'échelle nationale sur laquelle nous nous appuyons dans cet article. Ce travail s'inscrit dans la continuité de précédentes enquêtes qui questionnent l'insertion professionnelle des diplômés STAPS. Nous pouvons citer à titre illustratif et non exhaustif celles qui ont une approche transversale (Guégnard *et al.*, 2019 ; Martinelli & Molinari, 2000 ; Pichot, 2002 ; Calmand *et al.*, 2009), celles axées sur une filière spécifique (Gojard & Terral, 2014), celles qui portent sur un territoire particulier (Baker *et al.*, 2017 ; Benoit *et al.*, 2019) ou encore celles qui ont une approche thématique (comme le genre, Erard & Guégnard, 2018).

L'objectif de cet article est de montrer les caractéristiques de poursuite d'étude et/ou d'insertion professionnelle des jeunes diplômés en STAPS pour évaluer la capacité de la filière à amener vers l'emploi un nombre croissant d'étudiants. Notre étude porte sur les formes que prend cette professionnalisation en analysant notamment certains indicateurs du concept multidimensionnel de « qualité de l'emploi ». La littérature en sciences sociales et les organisations internationales s'accordent sur la nécessité de considérer la qualité de l'emploi comme un concept qui revêt plusieurs dimensions. La Commission européenne (2001)

5 Le CQP est une certification développée dans le secteur sportif depuis 2006 qui permet à son titulaire d'encadrer une activité contre rémunération. Il existe actuellement 43 CQP.

6 Le secteur sportif peut être subdivisé en plusieurs catégories : « sport et animation socio-éducative », « sport et tourisme », « sport et industrie des articles de sport », « sport et santé », « sport et éducation », etc.

7 Le GAREF est un groupe composé de chercheurs en sciences du sport et de membres de la branche professionnelle du sport (CPNEF-Sport). Il est actuellement présidé par Michel Larmonier et mène des études sur l'emploi et la formation dans le secteur sportif.

a ainsi identifié 27 indicateurs classés en dix dimensions repris et discutés dans de nombreux travaux scientifiques (Centre d'études de l'emploi, 2006 ; Davoine, 2007 ; Gallie, 2007 ; Levionnois, 2015 ; Erhel & Guergoet-Larivière, 2016). Si certains indicateurs sont objectivables (tels que le niveau de rémunération, les conditions de travail, le statut juridique, la sécurité de l'emploi), d'autres sont plus subjectifs (la possibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, la qualité des relations sociales au travail ou encore la satisfaction déclarée). Au sein de ce travail, seuls certains indicateurs objectifs seront abordés, ne permettant pas de « mesurer » la qualité de l'emploi dans sa globalité.

Plus précisément, après avoir présenté les caractéristiques de la formation des diplômés, nous analyserons les taux d'insertion et la qualité des emplois sur certains indicateurs (contrat, temps de travail, rémunération, etc.). Nous montrerons les conséquences de la poursuite d'études (ex : Licence puis Master) au sein d'une même filière (ex. : « management du sport ») menant à une amélioration considérable de plusieurs indicateurs de qualité de l'emploi tout en exposant de façon plus minoritaire à des embauches de personnes surqualifiées pour leurs fonctions et/ou salaires (Leroux *et al.*, 2010).

Nous terminerons par l'étude des sous-secteurs d'embauche et la typologie des emplois selon différentes mentions en STAPS pour montrer que le choix d'un parcours de formation en STAPS oriente fortement la nature des emplois occupés.

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Selon le Réseau des observatoires de l'enseignement supérieur (RESOSUP, 2008), on distingue deux types d'enquêtes d'insertion professionnelle : celles liées à l'entrée dans la vie active réalisées quelques mois après la sortie de formation et celles qui retracent les parcours des sortants en interrogeant régulièrement l'échantillon sélectionné. Notre enquête se situe dans la première catégorie.

Les données de cet article proviennent en effet d'un contrat de recherche (en 2018) entre la C3D et le GAREF dont l'objectif était de mener une enquête nationale auprès des structures STAPS afin de disposer de données sur les choix de poursuite de formation et l'insertion professionnelle des diplômés de la promotion 2016 à n+2. La moitié des structures STAPS a participé à cette enquête (24/51). La raison principale des structures qui n'ont pas participé est la présence d'autres enquêtes d'insertion professionnelle au sein de leurs universités avec un timing trop proche de celle-ci, ce qui aurait engendré des doublons et de la confusion pour les répondants. Les structures ayant participé à cette enquête étaient invitées à administrer le questionnaire à leurs diplômés 2016 entre mai et octobre 2018.

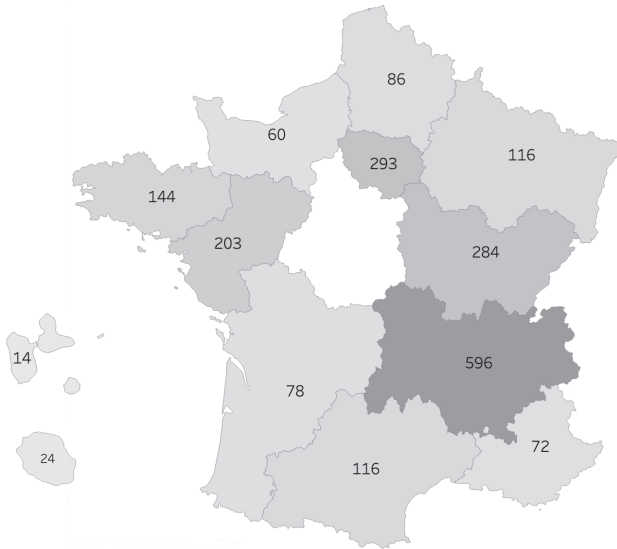
Le questionnaire est composé de plusieurs thématiques recouvrant les indicateurs habituels des enquêtes d'insertion professionnelle : indicateurs d'insertion (poursuite d'études, insertion dans l'emploi), les caractéristiques des emplois occupés (temps plein/partiel), les salaires des diplômés en emploi, le

statut de l'emploi, le secteur d'activité, le type d'employeur et les profils (indicateurs genrés...).

L'échantillon obtenu est composé de 2 086 répondants répartis sur le territoire français (carte 1), sur un total de 6 226 diplômés⁸ d'un DEUST, d'une Licence professionnelle (LP), d'une Licence générale (LG), ou d'un Master⁹. Après un premier nettoyage des données¹⁰, nous avons réalisé un redressement par pondération sur trois variables : la localisation géographique des diplômés (à partir de leurs structures STAPS d'appartenance), le niveau de diplôme et le sexe (tableau 1). Aussi, si les résultats de cette enquête sont très fiables (marge d'erreur de 1,75 % pour un niveau de confiance de 95 %), il est nécessaire de rappeler sa principale limite : l'absence de données pour la moitié des structures STAPS. Cette limite pourrait masquer d'éventuels effets de site tels que les besoins d'emplois locaux, l'antériorité des diplômés au sein des structures STAPS, l'hétérogénéité des étudiants, les voies de formation ou encore l'existence de conventions avec des structures tierces.

Le test du Chi2 et le test de Fisher ont été utilisés dans les tableaux de contingence pour déterminer l'existence d'un lien significatif entre deux variables. Nous avons utilisé les seuils de significativité suivant : * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$.

Figure 1. Répartition régionale des diplômés ayant participé à cette enquête (n=2086)



8 Qui correspondent aux 24 structures ayant participé à l'enquête. À l'échelle nationale, sur l'ensemble des 51 structures STAPS, il y a 10 094 diplômés pour la promotion 2016.

9 Les Masters enseignement (rattachés aux Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation, INSPE) ne rentrent pas dans ces données ni dans le redressement réalisé dans cette enquête. En revanche, compte tenu de leur proximité avec les structures STAPS et la Licence « éducation et motricité », les répondants titulaires d'un Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) EPS en 2016 (n=156) feront l'objet d'une analyse indépendante.

10 Nous avons supprimé 372 réponses des structures STAPS qui avaient moins de 10 répondants, ainsi que l'ensemble des diplômés hors DEUST, LP, LG et Master (exemple : DU, Master enseignement, DEUG, Doctorat, etc.).

Tableau 1. Répartition des diplômés STAPS (DEUST, LPRO, L, M), promotion 2016

Niveau de diplôme	Échantillon redressé		Population mère (24 structures)		Toutes structures STAPS (n=51)	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DEUST	97	4,7 %	289	4,64 %	361	3,58 %
LICENCE PROFESSIONNELLE	102	4,9 %	304	4,88 %	502	4,97 %
LICENCE	1537	73,7 %	4589	73,71 %	7634	75,63 %
Activité physique adaptée	324					
Éducation et motricité	546					
Entraînement sportif	326					
Ergonomie du sport et performance	8					
Management du sport	333					
MASTER	350	16,8 %	1044	16,77 %	1597	15,82 %
Activité physique adaptée	79					
Entraînement et optimisation de la performance	43					
Ingenierie et ergonomie de l'activité physique	16					
Management du sport	140					
Autres	72					
Sexe						
Masculin	1358	65,1 %	4052	65,1 %	6567	65,1 %
Féminin	728	34,9 %	2174	34,9 %	3527	34,9 %
Total	2086	100 %	6226	100 %	10094	100 %

Enquête GAREF, 2018.

Le taux de retour est de 33,5 % (2 086 réponses / 6 226 diplômés au sein des 24 structures STAPS enquêtées).

À titre informatif, le taux de réussite sur la dernière année de diplôme est de 79,15 % (10 094 diplômés pour 12 753 étudiants inscrits en Licence 3ème année, DEUST 2ème année, Licence professionnelle et Master 2, données internes, C3D).

1. LE PROFIL DES DIPLÔMÉS STAPS ET LEUR PARCOURS DE FORMATION(S)

Les diplômés en STAPS présentent tout d'abord un profil social similaire à l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur (Erard & Guégnard, 2017). En revanche, contrairement à la majorité des filières universitaires (Jaggers, 2017), la filière STAPS est fortement masculinisée. En effet, cette filière compte 26 % de femmes en première année (Delignières, 2017) et elles représentent 34,9 % des diplômés de la promotion 2016 enquêtée. Ce constat est également visible dans d'autres formations aux métiers du sport, puisque les femmes représentent seulement 28 % de l'ensemble des diplômés d'un BPJEPS (Brutel, 2018). Qu'il s'agisse des diplômés du ministère des Sports, des CQP ou des diplômés STAPS, des différences significatives de sexe sont à noter selon la nature des certifications. Nos résultats mettent en avant des liens significatifs entre la nature du diplôme et le sexe ($p=0,001$). Ainsi certaines formations STAPS sont très féminisées, à l'instar de la LP « Tourisme et Loisir Sportif ». Le tourisme est un secteur international lui-même très féminisé. En effet, selon l'organisation mondiale du tourisme, les femmes représentent 54 % des salariés du secteur touristique, contre 39 % pour l'ensemble des secteurs économiques (UNWTO, 2019). La Licence et le Master « Activité Physique Adaptée et Santé » (APAS) sont également des formations féminisées. Cette filière (en charge des publics spécifiques à pathologie, handicapés ou vieillissants) peut être intégrée dans les métiers du « care » dans lesquels on trouve une majorité de femmes.

A contrario, la filière relative à l'« entraînement sportif » (ES) et la Licence « Management sportif » (MS) sont largement investies par les hommes. Une étude du GAREF (2016) montre dans ce sens que 63,4 % des salariés de la Convention Collective Nationale du Sport sont des hommes, et que l'emploi principal dans la branche sport est l'encadrement sportif (41,7 % de PCS 424a). Les postes à responsabilités au sein du secteur sportif sont également masculinisés comme l'ont montré de nombreux travaux (Chimot, 2005 ; Tatu-Colasseau & Vieille Marchiset, 2010). Dans cet article, nous analysons la qualité des emplois des diplômés indépendamment de leur profil social d'origine. Cela constitue de fait une limite, mais nous focalisons notre regard avant tout sur le lien formation-emploi à partir du diplôme, qui est la variable prédominante sur le marché du travail (Erard & Guégnard, *op. cit.*).

En plus de leurs formations STAPS, 67,7 % des diplômés possèdent une ou plusieurs certification(s) du sport et/ou de l'animation. Il s'agit en premier lieu de diplôme(s) de l'animation (51,6 %), de diplôme(s) fédéraux (38,8 %) ou encore de CQP (9,4 %). Nous pouvons souligner ici que, dans la majorité des cas, ces certifications permettent aux étudiants d'exercer des emplois ponctuels en plus de leurs formations en STAPS, en même temps qu'ils influencent l'employabilité comme nous le verrons dans la partie suivante. Ce constat interpelle tout de même, car de nombreux diplômés STAPS se suffisent à eux-mêmes pour encadrer professionnellement une APS, à l'instar du DEUG STAPS qui permet à son titulaire « d'encadrer et d'animer des APS à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir ». Il semble donc que, sur le marché de la formation et de l'emploi, les concurrences entre les certifications sportives subsistent, constat

souligné de façon récurrente dans l'ensemble des rapports d'expertise sur les formations sportives, et participe de leur manque de lisibilité (Pierre, 2012). Plus encore, nombreux sont les employeurs – dont les présidents d'associations sportives – qui n'ont pas connaissance des prérogatives des diplômés STAPS (GAREF, 2016).

La « formation initiale » constitue la voie de formation privilégiée (70,5 %), suivie de la « formation continue » (28 %). L'apprentissage reste certes une voie extrêmement minoritaire (1 %), mais semble progressivement se développer et est soutenue dans certaines formations qui affichent des taux élevés (29,3 % pour le DEUST « activités physiques et sportives adaptées », et près de 70 % pour un Master en management du sport en Île-de-France). Il existe un lien très significatif entre la voie de formation et le statut des diplômés à N+2 (tableau 4) et notamment la poursuite d'études ($p=0,001$). Les diplômés en formation initiale ont tendance à poursuivre leurs études, contrairement à ceux en formation continue et surtout en apprentissage.

Si les taux de poursuite d'études les plus forts se situent au niveau des Licences générales, nous constatons néanmoins des différences entre elles : 90,4 % des diplômés d'une Licence « Éducation et motricité » poursuivent leurs études, contre 72,9 % pour le parcours « Entraînement sportif ». Les Licences générales semblent ainsi être avant tout propédeutiques à la poursuite d'étude en Master. Nous pouvons ici souligner que de nombreux étudiants font ainsi le choix d'une multi-possession de diplômes en STAPS, tendance forte déjà mise en avant dans une enquête de 2015 sur les diplômés en STAPS en France (Pichot *et al.*, 2015). Ce taux de poursuite d'étude diminue fortement et logiquement pour les Licences professionnelles (27,8 % dans notre enquête *vs* 30 % en moyenne, toutes filières confondues, Ménard, 2017) et les Masters (tableau 2). Nous constatons un taux de poursuite d'étude très élevé pour le DEUST, censé permettre une insertion professionnelle immédiate, ce qui est sûrement la conséquence de facteurs différents selon les spécialités des DEUST et selon les diplômés. Nous pouvons citer la pression sociale et familiale, la possibilité de poursuivre facilement ses études à l'issue de ces formations professionnalisantes, ou encore le manque de (re)connaissance des prérogatives de ces formations par les employeurs et/ou les diplômés eux-mêmes : « Mon DEUST AGAPSC est un plus mais sans le CQP qui me donne la carte professionnelle d'éducateur sportif, je n'aurais jamais eu mon travail actuel d'éducateur sportif et animateur périscolaire »¹¹ (H, 28 ans).

Parmi les étudiants qui poursuivent leurs études, plus des deux tiers (67,8 %) choisissent un diplôme STAPS¹². Il existe des liens très significatifs entre les parcours généraux de la Licence STAPS et les choix de Masters dans le cas d'une poursuite d'études (tableau 3), avec une logique de filière très marquée. Cette stratégie de formation améliore nettement la qualité de l'insertion professionnelle comme nous le verrons dans les parties suivantes, en même temps qu'elle peut exposer parfois à une « sur-qualification » au regard des emplois.

11 Nous avons utilisé quelques réponses aux questions ouvertes de notre questionnaire pour mieux comprendre certaines données statistiques.

12 Les Masters MEEF EPS ont ici été considéré comme des diplômes STAPS de la part des répondants, compte tenu de leur proximité avec la filière STAPS.

Tableau 2. Poursuite d'études selon le niveau de diplôme

	Poursuite d'études	Arrêt des études	Total
<i>Niveaux de diplôme ***</i>			
DEUST	54 %	46 %	100 %
LICENCE PROFESSIONNELLE	27,8 %	72,2 %	100 %
LICENCE	79,3 %	20,7 %	100 %
MASTER	20,3 %	79,7 %	100 %
Total	67,4 %	32,6 %	100 %

Lecture : 54 % des diplômés d'un DEUST poursuivent leurs études à N+1.

Ce constat signifie également que certains diplômes ne semblent pas se suffire à eux-mêmes pour permettre l'accès à l'emploi.

Tableau 3. Choix du diplôme à N+1

	Diplôme choisi à n+1
<i>Diplômes obtenus ***</i>	
Licence STAPS activité physique adaptée et santé	74,9 % : Master APAS
Licence STAPS, éducation et motricité	90,8 % : Master MEEF EPS
Licence STAPS management du sport	86,3 % : Master MS
Licence STAPS entraînement sportif	64,7 % : Master EOPS

Lecture : Parmi les diplômés d'une Licence STAPS « APAS » ayant choisi de poursuivre leurs études, 74,9 % choisissent le Master « APAS ».

La première raison évoquée par les 32,6 % de diplômés qui poursuivent leurs études hors STAPS est la recherche d'une formation qui réponde mieux à leur projet professionnel (68,4 %), ce qui ne signifie pas pour autant que la formation STAPS ne s'inscrivait pas de façon cohérente dans la trajectoire de l'étudiant. En effet, si certains d'entre eux ont envisagé des réorientations totales (changement de secteur professionnel), la majorité a poursuivi dans un diplôme complémentaire à la formation STAPS. Nous pouvons citer à titre d'exemple la poursuite d'études pour devenir professeur des écoles, kinésithérapeute, passer un concours, partir étudier à l'étranger, se spécialiser dans un domaine spécifique, ou encore compléter sa formation STAPS :

Ainsi, les domaines de poursuite d'études sont variés et témoignent dans la majorité des cas de la construction d'un projet personnel de formation dans lequel s'inscrivent de façon cohérente les formations STAPS. En effet, la pluralité et la pluridisciplinarité des contenus permettent aux étudiants à la fois de découvrir des secteurs professionnels variés et d'acquérir des connaissances et compétences transversales et opérationnelles dans d'autres domaines, mais aussi d'accéder à certains concours. Les conséquences peuvent alors être une insertion professionnelle en dehors du « secteur sportif ».

DIPLÔMÉ.E.S L3 MS

« J'avais le souhait d'approfondir spécifiquement mes connaissances en communication acquises en licence STAPS "Management du sport" à Rennes. J'ai donc réalisé une année en Bachelor "Communication et Web-Marketing". » (F, 23 ans)

« Je suis parti en IAE afin d'avoir un diplôme plus reconnu et qui m'a permis d'intégrer une école encore plus reconnue et professionnalisante en M2. Ces choix m'ont permis à mon sens d'avoir un cursus très riche grâce à mes années STAPS (connaissances du monde du sport, légitimité, et apprentissage de l'animation et événementiel), IAE (rigueur, gestion d'entreprise) et MBA ESG (professionnalisation, oral, réseau). » (H, 22 ans)

DIPLÔMÉ.E.S L3EM

« Étant initialement en école d'ingénieur, j'ai réalisé une année de césure en L3 STAPS. Je suis donc retournée en école d'ingénieur après cette année. » (F, 24 ans)

« Je souhaite exercer le métier de professeur des écoles. J'ai fait une licence STAPS car aucune licence n'est réellement adaptée pour ce métier et c'est la formation qui me semblait la plus appropriée au niveau pédagogique. » (F, 23 ans)

DIPLÔMÉ.E.S FILIÈRE APAS

« Je souhaite devenir ostéopathe. » (L3 APAS, F, 24 ans)

« J'ai poursuivi mes études pour devenir kinésithérapeute, avec une sûreté d'emploi et en lien avec les études Staps que je recommande ! » (Master APAS, F, 26 ans)

DIPLÔMÉ EN MASTER SCIENCES DU MOUVEMENT HUMAIN – SPÉCIALITÉ APPRENTISSAGE, BIOMÉCANIQUE ET CONTRÔLE MOTEUR

« Le master en Sciences du Mouvement Humain me permettait d'avoir des connaissances telles que la biomécanique, le contrôle moteur, les neurosciences du mouvement, mais ne permettait pas d'avoir suffisamment de connaissances pour rejoindre mon but de développement de systèmes neuroprothétiques ou systèmes biomécatroniques assistifs du mouvement (robotique, électronique, traitement du signal, modélisation, etc.). Je me suis donc dirigé vers un autre master pour compléter ma formation. » (H, 23 ans)

2. UN TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE ÉLEVÉ ET UNE STABILITÉ DES EMPLOIS

Dans cette partie consacrée aux emplois, et dans la partie 3 également, nous ne prendrons pas en compte les diplômés 2016 qui ont poursuivi leurs études et qui sont encore étudiants au moment de l'enquête, qui représentent un tiers des répondants (tableau 4). Ainsi, les résultats montrent que 82,1 % des diplômés STAPS sont en emploi à N+2. Ce taux est inférieur à celui de l'enquête Céreq (Giret *et al.*, 2006) qui montrait que 85,2 % des diplômés d'une Licence STAPS étaient en emploi six mois après l'obtention du diplôme et qu'ils étaient moins touchés par le chômage que les autres filières universitaires. Nous pouvons souligner ici que les effectifs en STAPS ont fortement augmenté entre ces deux enquêtes : près de 40 000 inscrits en 2004 contre plus de 60 000 en 2018 (C3D, 2019).

Ce taux d'insertion varie de façon très significative avec le niveau de diplôme ($p=0,001$) : 79 % des diplômés d'une Licence générale sont en emploi, contre 90,9 % des titulaires d'un Master (taux supérieur à celui de la moyenne nationale qui est de 83 % pour les diplômés de niveau Bac+5 d'après l'APEC, Baromètre jeunes diplômé(e)s de la promotion 2016, n° 2018-10, avril 2018).

En dehors des répondants encore étudiants, 17,9 % des diplômés sont sans emploi à N+2. Ce taux est à relativiser puisque, parmi eux, 65,5 % ($n=173$) ont été en situation d'emploi préalablement. Il varie de façon très significative ($p=0,001$) selon le niveau de diplôme (10,5 % en Master *vs* 20 % en Licence) mais aussi et surtout selon la nature du diplôme : nos résultats montrent par exemple qu'il existe un lien significatif entre le fait d'être diplômé d'un Master « Management du sport » et d'être en emploi. Le taux d'insertion en emploi des diplômés d'une Licence professionnelle STAPS est de 84,9 %, ce qui est inférieur à celui de l'ensemble des diplômés d'une LP à l'université (93 % pour la promotion 2016, d'après la note Flash du MESRI-SIES, n° 27, 2019). Il serait intéressant de réaliser un suivi de cette promotion pour voir si ce taux diminue à N+3, comme l'avait déjà montré l'enquête Céreq (2007) : seuls 3 % des diplômés d'une Licence STAPS étaient au chômage à N+3.

Nos analyses montrent que le niveau de diplôme et le sexe influencent significativement le fait d'être en emploi (tableau 5). Plus précisément, être un homme diplômé d'un Master STAPS augmente fortement la probabilité d'être en emploi. Non seulement la filière STAPS se masculinise (Guégnard *et al.*, 2019), mais plus encore, les femmes diplômées en STAPS accèdent plus difficilement à l'emploi que les hommes. Nous pouvons souligner ici qu'il existe également un lien très significatif ($p=0,001$) entre le fait d'être en emploi et d'être titulaires d'un diplôme du ministère en charge des Sports. La double qualification améliore ainsi le taux d'insertion comme le montrent certains travaux sur les stratégies que peuvent mettre en place les étudiants en termes de multi-certifications au regard de leurs connaissances de l'emploi sportif visé (Gojard, 2012).

Tableau 4. Statut des diplômés à N+2 selon le niveau de diplôme et les voies de formation

Niveaux de diplôme ***	Étudiant		En emploi		Sans emploi		Total
	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	
DEUST	28,5 % (-)	28	55 %	53	16,5 %	16	100 %
LP	15,7 % (-)	16	69 % (+)	69	15,2 %	15	100 %
LICENCE	45,2 % (+)	694	43,3 % (-)	664	11,5 %	176	100 %
MASTER	7,7 % (-)	27	83,9 % (+)	292	8,4 % (-)	29	100 %
<i>Voies de formation ***</i>							
En formation initiale	39,4 % (+)	573	49,8 % (-)	725	10,8 %	157	100 %
En formation continue	31,3 % (-)	180	55,4 % (+)	318	13,3 %	76	100 %
En VAE	0 % (-)		80,1 % (+)	9	19,9 %	2	100 %
En apprentissage	7 % (-)	1	93 % (+)	19	0 %		100 %
Total	36,7 %	764	51,9 %	1079	11,3 %	236	100 %

Lecture : 28,5 % des diplômés d'un DEUST sont étudiants à N+2.

(+) = attraction entre les modalités

(-) = répulsion entre les modalités

Tableau 5. Facteurs associés au fait d'être en emploi à N+2

	OR	IC (95 %)
<i>Niveaux de diplôme ***</i>		
DEUST	0,876	[0,47-1,60]
LICENCE PROFESSIONNELLE	1,496	[0,68-3,24]
LICENCE (Ref.)	1	
MASTER	2,173	[1,52-3,11]
<i>Sexe **</i>		
Masculin (Ref.)	1	
Féminin	0,717	[0,53-0,96]

Test de Wald pour la colonne OR (odds ratios) de la régression logistique.

L'odds ratio est une mesure statistique permettant de mesurer le degré de dépendance entre des variables qualitatives.

LIC (intervalle de confiance) permet de définir la marge d'erreur pour la valeur réelle que l'on cherche à estimer : ici, cela signifie que l'intervalle a 95 % de chances de contenir la valeur qu'on aurait obtenu en interrogeant la population exhaustive.

La majorité des emplois est stable et pérenne, puisque 81,7 % d'entre eux sont à temps plein et 55,6 % en CDI, ce qui correspond aux taux de l'enquête sur les types de qualification et les parcours professionnels menées auprès des diplômés en STAPS de la Faculté des sciences du sport de Strasbourg (Benoît *et al.*, 2019). Ce taux est meilleur que celui des diplômés de l'université (40 %, Moncel, 2012) d'une part et que celui des salariés de la branche sport de moins de 30 ans (27 % sont en CDI d'après le rapport de la branche professionnelle du sport réalisé par Quadrat-Études en 2018) d'autre part. Nous pouvons souligner ici que ces taux augmentent en Master (93,7 % de temps plein et 68 % de CDI). Le taux de CDI est ainsi meilleur que celui de la moyenne nationale : 62 % des diplômés d'un Master en France ont un CDI un an après l'obtention de leur Master (APEC, *op. cit.*). Dans l'emploi, le statut majoritaire est « salarié » (68,7 %), suivi de fonctionnaire (23 %) et de travailleur indépendant (7,1 %). Nos résultats montrent une relation significative entre le niveau d'autonomie déclaré des salariés et la qualité perçue de la relation entre leur formation STAPS et l'emploi obtenu (tableau 6). Avec une moyenne de 6,32 sur 10 pour l'ensemble des diplômés STAPS, la relation formation-emploi reste perfectible et ouvre des réflexions sur les contenus de formation, les relations avec les acteurs professionnels ou encore sur la place de l'apprentissage.

Le salaire est significativement lié au niveau de diplôme (tableau 7). Une enquête d'insertion professionnelle des diplômés d'un Master de l'université promotion 2016 (Note Flash du MESRI-SIES, n° 28, 2019) révèle un salaire médian de 1 860 euros, nettement supérieur à celui des Masters STAPS d'après notre enquête. De leur côté, les diplômés d'un Master MEEF EPS¹³ déclarent un salaire moyen net mensuel de 1 830 euros, et une très forte stabilité dans l'emploi lié à leur statut de fonctionnaire. Nous pouvons souligner ici que 17,4 % des diplômés en emploi ont un salaire inférieur à 1 200 euros nets mensuels.

13 Rappelons ici que ces Master MEEF EPS sont rattachés aux INSPE et ne font pas partie de l'échantillon de cette enquête : nous avons analysé les résultats par ailleurs, à titre comparatif.

Tableau 6. Degré de satisfaction des salariés de la relation entre la formation STAPS et l'emploi obtenu, selon le niveau d'autonomie dans l'emploi

	Moyenne (note sur 10)
<i>Niveau d'autonomie des salariés ***</i>	
Vous travaillez sous la responsabilité directe d'une personne (employé...)	5,61
Vous travaillez en autonomie sur des tâches spécialisées (technicien, entraîneur...)	6,63
Vous êtes responsable de plusieurs personnes (agent de maîtrise...)	6,34
Vous êtes responsable d'une équipe et d'un budget (cadre moyen, supérieur...)	6,68
Total	6,32

Test de la moyenne : les chiffres en gras sont ceux pour lesquels la moyenne est significativement différente de la moyenne de la variable (risque de 5 %)

Test de Fisher : $F=7,79$, $p=0,001$ (discriminant)

Il s'agit majoritairement de diplômés du niveau Licence, qui travaillent à temps partiel, dans le secteur de l'entraînement sportif. Globalement, nos analyses révèlent qu'un diplômé sur trois n'est pas satisfait de son niveau de rémunération compte tenu de sa formation. Ces résultats font écho à ceux du Cérèq qui montrent que les salaires au sein du secteur sportif sont inférieurs aux autres secteurs (Cérèq, 2018). Cette enquête met également en avant des écarts salariaux entre les femmes et les hommes, également visibles dans notre étude. En effet, le salaire moyen net des femmes est significativement inférieur à la moyenne de l'ensemble des répondants, et les écarts peuvent fortement s'accroître selon le diplôme, particulièrement en Licence professionnelle et en Master (tableau 7).

Tableau 7. Salaire net mensuel moyen des diplômés en emploi à N+2

	Moyennes			Médiane
	Global	Hommes	Femmes	Global
<i>Diplômes obtenus ***</i>				
DEUST	1403 €	1410 €	1395 €	1400 €
LICENCE PROFESSIONNELLE	1583 €	1793 € (+)	1315 € (-)	1500 €
LICENCE	1438 € (-)	1448 € (-)	1418 €	1484 €
MASTER	1692 € (+)	1742 € (+)	1596 € (+)	1600 €
Tous diplômés confondus	1529 €	1557 €	1473 € (-)	1500 €

Test de la moyenne : les chiffres en gras sont ceux pour lesquels la moyenne est significativement différente de la moyenne de la variable (risque de 5 %)

Test de Fisher global : $F=20,1$, $p=0,001$ (discriminant)

Test de Fisher hommes : $F=19,14$, $p=0,001$ (discriminant)

Test de Fisher femmes : $F=20,1$, $p=0,001$ (discriminant)

3. SOUS-SECTEURS D'EMBAUCHE ET TYPOLOGIES DES EMPLOIS SELON LES DIPLÔMÉS

Au sein de cette partie, nous nous centrons exclusivement sur les diplômés en emploi à N+2, soit 51,9 % de notre échantillon (n=1079). Nous pouvons souligner ici que les (sous-)secteurs sportifs dans lesquels s'insèrent les diplômés sont pluriels (tableau 8) : entraînement, santé, éducation, industrie et commerce ou encore loisir privé marchand. Il existe des relations significatives entre le sexe et le secteur professionnel, dans la continuité des choix de formations des femmes et des hommes évoqués en première partie. Nous remarquons également qu'un emploi sur quatre se situe en dehors du secteur « Sport et loisir ». Si la communauté STAPS peut se réjouir de la transversalité des compétences acquises, ce constat pose la question de la cohérence des emplois avec le cœur de formation. Nous analysons ici plus spécifiquement quatre mentions STAPS : « Management du sport », « Entraînement sportif », « Éducation et motricité » et « Activités physiques adaptées et santé ». Nous comparerons notamment la qualité des emplois entre une Licence et un Master d'une même mention, ce qui offre quelques éléments de réponses à la question récurrente des étudiants titulaires d'une Licence générale : « Dois-je poursuivre mes études en Master ? ». Une réponse transversale à l'ensemble des filières décrites ci-dessous est le niveau de responsabilité. En effet, il existe une relation significative ($p=0,001$) entre le fait d'être « sous la responsabilité directe d'une personne » et de travailler avec une Licence générale, et entre le fait d'être diplômé d'un Master STAPS et d'être « responsable d'une équipe et d'un budget ».

3.1. La filière Management du sport : une chance sur trois de travailler en dehors du secteur sportif

Nos résultats révèlent une particularité forte de la filière management du sport comparativement aux trois suivantes : c'est celle dont les emplois se situent le plus fréquemment en dehors du secteur sportif (38,9 % pour la Licence, 33,4 % pour le Master, contre 26,2 % en moyenne). Ainsi, plus d'un tiers des diplômés d'un Master s'insère hors secteur « Sport et loisir ». La filière Management du sport se caractérise par la transversalité des compétences acquises par les étudiants. En effet, à des niveaux de postes similaires (ex. : chargé de communication, chef de projet, etc.) les secteurs et branches professionnelles dans lesquels ils s'insèrent sont pluriels (Boutroy *et al.*, 2015). Lorsque l'emploi est dans le secteur sportif, il s'agit prioritairement du « sport et du loisir privé marchand » et du « sport, industrie et commerces d'articles de sport ». Nous pouvons souligner ici que cette filière universitaire est fortement concurrencée par des écoles privées dont les méthodes performantes de communication et de marketing permettent d'attirer de nombreux étudiants, sans pour autant avoir besoin de justifier la qualité de l'insertion professionnelle des formés.

Nous avons demandé aux diplômés de préciser la nature de leurs emplois. Pour la Licence nous constatons une hétérogénéité importante : 13,1 % de postes de « chargés de » (événementiel, clientèle, communication, développement, etc.),

Tableau 8. (Sous-)secteurs d'embauche des diplômés en situation d'emploi à N+2, selon le sexe et la filière

Secteurs d'emplois ***	Global	Sexe		Filières (Licence + Master)					Entr.
		H	F	APAS	EM	MS	Entr.		
Sport et entraînement	15,8 %	19,2 % (+)	9,1 % (-)	2,3 % (-)	5,5 % (-)	6,1 % (-)	52,8 % (+)		
Sport et éducation	22 %	21,7 %	22,6 %	8,2 % (-)	62,2 % (+)	13 % (-)	9,4 % (-)		
Sport et santé	15,9 %	12,6 % (-)	22,2 % (+)	60,1 % (+)	0,4 % (-)	2,4 % (-)	3,7 % (-)		
Sport, industrie et commerce articles de sport	7,2 %	8,7 % (+)	4,2 % (-)	5 %	1,8 % (-)	18,4 % (+)	3 % (-)		
Sport et loisir privé marchand	12,8 %	12,6 %	13,2 %	5,5 % (-)	4 % (-)	23,8 % (+)	12,8 %		
Hors secteur sport et loisir	26,2 %	25 %	28,6 %	18,9 % (-)	26,1 %	36,3 % (+)	18,4 % (-)		
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %		

Lecture : 15,8 % des diplômés en emploi travaillent dans le secteur du sport et de l'entraînement.

Lecture : Lorsque l'on est diplômé d'un diplôme STAPS de la filière « activité physique adaptée et santé » (APAS), il y a de fortes probabilités que notre emploi se situe dans le secteur du sport et de la santé.

(+) = attraction entre les modalités

(-) = répulsion entre les modalités

11,7 % de « responsables » (de communication, commercial, etc.), 9 % de « commerciaux », 7,6 % d'« assistants » (chef de projet, commercial, marketing, etc.), 4,8 % de « chefs de » (projet, produit), ou encore 4,6 % de « directeurs/directeurs adjoints ». Plus ponctuellement figurent des emplois d'éducateur sportif, de gendarme, ou encore de pompier de Paris. Concernant la structure des emplois, le taux de CDI est de 58,3 % et le salaire mensuel moyen net de 1 546 euros.

Pour le Master « Management du sport », nous constatons moins une augmentation de salaire (1 663 euros nets mensuels) qu'une amélioration notable de la qualité des emplois en termes de structure (le taux de CDI augmente à 72 %) et de responsabilités déclarées. Les postes de « chargé de », « responsable », « chef de », « assistant », « directeur et directeur adjoint », « conseillers », « coordinateur » représentent plus de 80 % des emplois. Il existe également un lien très significatif entre ce Master et le fait de n'avoir qu'un employeur.

3.2. La filière Entraînement sportif : masculine et très spécifique

La Licence STAPS « Entraînement sportif » est celle qui présente le taux d'emplois le plus fort à l'issue d'une Licence générale (51,9 %). Il existe un lien significatif entre le fait d'être dans cette filière et d'avoir plusieurs employeurs. Il se trouve que la Licence Entraînement sportif donne des prérogatives d'entraînement comme les diplômés du ministère du Sport (les brevets professionnels ou les diplômés d'État). On retrouve ici un secteur concurrentiel dans le domaine sportif, couvert par plusieurs certifications et organismes certificateurs, qui a déjà été analysé dans la littérature (Pierre, 2013 ; Pierre & Falcoz, 2016 ; France Compétence, 2019). Les emplois se situent prioritairement dans le secteur « du sport et de l'entraînement » : 48,7 % pour la Licence, et 75,5 % pour la Master. Nous constatons également une augmentation forte de la CSP 424a relative aux « moniteurs et éducateurs sportifs » entre la Licence et le Master : respectivement 43,1 % et 81,5 %. Nous pouvons citer à titre illustratif des emplois tels que « accompagnateur de la performance olympique à la fédération française d'athlétisme », « entraîneur national », « préparateur physique de l'équipe professionnelle » ou encore « entraîneur adjoint groupe élite ». Dans des proportions bien plus fortes, l'insertion professionnelle augmente *a priori* en qualité entre la Licence et le Master dans une filière très spécifique (contrairement au management du sport) et très concurrentielle.

Le taux de CDI augmente entre la Licence et le Master (respectivement 49,7 % et 65 %), tout comme le salaire net mensuel moyen qui augmente fortement (respectivement 1315 et 1731 euros). Par ailleurs, nous pouvons souligner ici que la filière Entraînement sportif est significativement masculinisée ($p=0,001$), comme en témoignent également les travaux sur le métier d'éducateur sportif (GAREF, 2016 ; Bernardeau-Moreau & Collinet, 2009).

3.3. La filière éducation et motricité : l'obligation de poursuivre ses études à l'issue de la licence ?

La particularité de la Licence STAPS EM est de présenter un taux de poursuite d'études très fort : 9 diplômés sur 10 poursuivent leurs études, et pour la très

grande majorité, au sein du Master MEEF EPS dans l'objectif de devenir professeur d'EPS. Aussi, les données ci-dessous sur les caractéristiques des emplois ne concernent qu'une minorité de répondants : ceux qui ont arrêté leurs études à l'issue de la licence. Les emplois se situent majoritairement dans le secteur « du sport et de l'éducation » (62,2 %). Les emplois les plus récurrents sont « *professeur d'EPS contractuel* » (45,6 %), « *éducateur sportif* » (10,4 %) ou encore « *assistant d'éducation* » (7,1 %). Le taux de CDI est faible : 35,7 %.

Par ailleurs, les diplômés d'un Master MEEF EPS en emploi sont pour la quasi-totalité « *professeur d'EPS* » (92,3 %). Il s'agit de lauréats aux concours du CAPEPS /CAFEP mais l'emploi peut également être contractuel notamment pour les étudiants qui n'ont pas réussi le concours dont le taux de réussite est assez faible (15,4 % en 2019). Entre la Licence EM et le Master MEEF EPS, le taux de fonctionnaire augmente fortement (respectivement 66,6 % et 88,2 %) ainsi que le salaire mensuel moyen net (respectivement 1 492 et 1 830 euros).

3.4. La filière Activités physiques adaptées et santé (APAS) pour travailler dans le secteur du sport et de la santé

Le secteur au sein duquel s'insèrent majoritairement les diplômés de la filière APAS est celui du « sport et de la santé »¹⁴, avec des taux similaires entre le niveau Licence et Master (respectivement 58,7 % et 63,3 %). Dans la continuité, les professions déclarées sont majoritairement dans ce secteur : « *enseignant/professeur en APAS* », « *éducateur en APAS* », et « *éducateur sportif* ». Notons que les métiers du secteur APAS, relativement nouveaux, ont fait l'objet d'un travail approfondi de la communauté STAPS pour la définition de leurs compétences spécifiques afin de les différencier des métiers paramédicaux (comme ceux de kinésithérapeute ou de psychomotricien par exemple) (Barbin *et al.*, 2015 ; Perrin, 2016).

La qualité de l'emploi s'améliore entre ces deux diplômes, qu'il s'agisse du taux de CDI (respectivement 45,7 % et 72 %) ou du salaire net mensuel moyen (respectivement 1 390 et 1 546 euros). En outre, contrairement à la filière « entraînement sportif », la filière APAS est significativement féminisée ($p=0,001$).

CONCLUSION

Ces résultats offrent un panorama global de l'insertion professionnelle à 24 mois des diplômés STAPS de la promotion 2016. En dehors des diplômés encore étudiants, le taux d'insertion dans l'emploi est de 82,1 %. En extrapolant le taux de diplômés en emploi dans notre échantillon à la population mère, nous estimons que 5 239 emplois ont été occupés¹⁵.

14 Le secteur du « sport santé » est large et englobe un ensemble de « sous-secteurs », tels que ceux du champ social, de l'animation socio-culturelle, etc.

15 51,9 % des diplômés sont en emploi : rapporté à l'ensemble des diplômés STAPS de France (n=10094), cela représente 5 239 emplois.

Les résultats de cette enquête offrent une lecture de certains indicateurs de la qualité de l'emploi. Ils mettent en avant à la fois une amélioration des indicateurs de stabilité de l'emploi (CDI, temps plein, conditions salariales) avec l'augmentation du niveau du diplôme STAPS obtenu, mais aussi l'accès à davantage de postes à responsabilités dans le sous-secteur professionnel visé par le diplôme. Bien entendu, l'insertion professionnelle peut varier selon les disparités régionales, l'antériorité des diplômés dans chaque structure STAPS, ou encore l'hétérogénéité des étudiants; autant d'indicateurs qui affectent les performances en matière d'insertion professionnelle (Bourdon *et al.*, 2012). Cela fait d'ailleurs écho à la principale limite de cette recherche : seules 24 structures STAPS sur 51 ont participé à cette enquête. Une autre limite que nous devons souligner est l'absence d'analyse du profil sociologique des répondants, et plus largement, des effectifs en STAPS. Il faudrait prolonger nos réflexions en menant une étude sur l'impact de l'origine sociale sur le taux de réussite d'une part (mesurable par l'obtention du diplôme visé) et sur la qualité de l'insertion professionnelle (caractéristiques de l'emploi) d'autre part (voir à ce sujet le numéro spécial de la revue *Sciences sociales et Sport* sur l'orientation des jeunes en STAPS, *op. cit.*). Enfin, pour analyser plus finement la relation formation-emploi, il conviendrait d'analyser les contenus de formation et les compétences acquises par les diplômés et réinvestis dans leurs emplois.

Cette étude apporte des réponses à des questions régulièrement posées à la filière STAPS qui offre plusieurs particularités, comme nous l'avons déjà souligné : celle par exemple d'avoir été pensée autour d'une voie de professionnalisation singulière vers le métier d'enseignant d'EPS et d'avoir entamé assez tardivement (dans les années 1990, Giret, 2004) la diversification de ses débouchés et de ses parcours, mais aussi celle d'être concurrencée par d'autres systèmes de certifications (comme celui du ministère des Sports). Aussi est-elle souvent sommée de donner des gages de sa professionnalisation (Camy, 2002 ; Erard & Guégnard, *op. cit.*).

Les évolutions récentes ont modifié les conditions d'accès à la filière STAPS par l'introduction de ParcoursSup et l'introduction d'un classement, en lieu et place du tirage au sort, à partir de quatre domaines de compétences (compétences scientifiques, littéraires et argumentaires, sportives, et l'investissement associatif et les responsabilités collectives) ainsi que la fiche Avenir modifiant la sociologie des promotions (Forté-Gallois, 2019) dont il est difficile aujourd'hui de mesurer les effets réels. En tout cas, ces nouvelles mesures ne résolvent pas les problèmes de limite des capacités d'accueil malgré la volonté du gouvernement de répondre à une demande sociale des lycéens de poursuivre leurs études supérieures en STAPS en favorisant l'augmentation de celles-ci. La première promotion avec cette configuration et cette forte démographie terminera sa Licence en 2021. Seront-ils soumis à des difficultés particulières dans leur insertion professionnelle ?

Les résultats de cette enquête révèlent que les études en STAPS offrent jusqu'à ce jour des perspectives intéressantes : le taux d'insertion professionnelle reste élevé et les salaires également par rapport à la moyenne nationale.

Enfin, les formations en STAPS produisent une insertion dans plusieurs sous-secteurs du secteur sportif, mais aussi des réorientations positives vers d'autres

secteurs d'activités, ce qui témoigne de l'acquisition de savoir-faire transférables par les diplômés et ce qui participe de l'attractivité et de la professionnalisation de cette filière universitaire. Ces données battent en brèche de nombreuses idées reçues sur les débouchés en STAPS d'une part (relayées dans la presse depuis le début des années 2000 et souvent dénoncées par la communauté des formateurs en STAPS), mais aussi sur les capacités de l'université à préparer à la vie professionnelle.

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les étudiants et sur le secteur sportif exigeront de réinterroger les choix de formation et l'insertion professionnelle des diplômés du sport, largement sinistrée par l'arrêt de l'activité de nombreuses structures (le secteur du sport étant le quatrième impacté par la pandémie au niveau national en termes d'emplois ; Dauvin *et al.*, 2020).

BIBLIOGRAPHIE

- Baker, C., Loughren, E. A., Dickson, T., Goudas, M., Crone, D., ... & Benoit, A. (2017). « Sports graduate capabilities and competencies: a comparison of graduate and employer perceptions in six EU countries », *European Journal for Sport and Society*, 14(2), 95-116.
- Barbin, J.-M., Camy, J., Communal, D., Perrin, C., Fodimibi, M., & Vergnault, M. (2015). *Référentiel d'activité et de compétences de l'enseignant en Activité Physique Adaptée*, Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée, 133 p.
- Benoit, A., Knobé, S., & Pichot, L. (2019). « Types de qualification et parcours professionnels des diplômé-e-s en sciences du sport. L'exemple des diplômé-e-s (2010-2014) de la Faculté des sciences du sport de Strasbourg », *CÉREQ ÉCHANGES*, 129-139.
- Bernardeau-Moreau, D. & Collinet, C. (2009). *Les éducateurs sportifs en France depuis 1945. Question sur la professionnalisation*. Rennes : PUR.
- Boden, R. & Nedeva, M. (2010). « Employing discourse: universities and graduate 'employability' », *Journal of Education Policy*, 25(1), 37-54.
- Bourdon, J., Giret, J.-F., & Goudard, M. (2012). « Peut-on classer les universités à l'aune de leur performance d'insertion ? », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 117, 89-110.
- Boutroy, E., Routier, G., Hallé, J., Commerçon, A., & Perrin, C. (2015). *Estimation et analyse du volume et du poids économique des emplois de la filière sport en Rhône-Alpes*. Rapport pour le Conseil Régional Rhône-Alpes.
- Brutel C. (2018). *L'insertion professionnelle des BPJEPS sport ou animation*. INJEP.
- Buisine, S., Gouju, J.-L., Juillet, N. (2013). *Plus de 300 000 personnes en emploi dans le champ des APS*. Les dossiers du CAFEMAS.
- Camy, J. (2002). *Rapport sur la mission « Professionnalisation des études STAPS »*. Paris : MEN.
- Calmand, J., Epiphane, D., & Hallier, P. (2009). *De l'enseignement supérieur à l'emploi : voies rapides et chemins de traverse : enquête Génération 2004, interrogation 2007*. Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
- Centre d'études de l'emploi. (2006). *La qualité de l'emploi*. Repères, 128 p.
- CEREQ. (2018). *Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif*. Cérèq enquêtes n° 2, portrait statistique emploi formation.
- Chimot, C. (2005). *Les dirigeantes dans les organisations sportives : le genre et le sport*. Doctoral dissertation, Paris 8.

- Commission européenne (2001). *Politiques sociales et de l'emploi : un cadre pour investir dans la qualité*.
- C3D (2019). *Effectifs STAPS rentrée 2018*, annexe 1.
- Danner M., Éraré C., & Guégnard C. (2019). *Quand le sport (dés)oriente les parcours des jeunes*. INJEP, Rapport d'étude.
- Davoine, L. (2007). *La qualité de l'emploi : une perspective européenne*. Doctoral dissertation, Paris 1.
- Dauvin, M., Ducoudré, B., Heyer, É., Madec, P., Plane, M., Sampognaro, R., & Timbeau, X. (2020). Évaluation au 26 juin 2020 de l'impact économique de la pandémie de la Covid-19 et des mesures du confinement et du déconfinement en France. *Revue de l'OFCE*, 166(2), 111-160.
- Delignières, D. (2017). « Culture STAPS #13. Filles et garçons en STAPS », *EPS : Revue éducation physique et sport*, 374, 35.
- Erard, C. & Guégnard, C. (2017). « Ombres et lumières à propos des parcours d'insertion des jeunes de la filière STAPS », in Céreq, *Rendement éducatif, parcours et inégalités dans l'insertion des jeunes, Recueil d'études sur la génération 2010*, Céreq échanges, pp. 367-384.
- Erard, C. & Guégnard, C. (2018). « (In) fortunes professionnelles des femmes à la sortie d'une filière universitaire masculine, les STAPS », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 142, 79-98.
- Erlh, C. & Guergoat-Larivière, M. (2016). « La qualité de l'emploi ». *Idées économiques et sociales*, Réseau Canopé, 185(3), 19-27.
- Falcoz, M. (2013). « Entours et détours autour de l'emploi sportif ». *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 8.
- Forté-Gallois, L. (2019). Capacité limitée et égalité des chances d'entrer en licence STAPS – Premiers résultats d'une enquête monographique de quatre ans (2012-2016). *Sciences sociales et sport*, 14, 51-73.
- France Stratégie (2019). *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport*. Rapport du Réseau Emplois Compétences, CEREQ.
- Gachassin, B., Labbé, S., & Mias, C. (2013). « Les étudiants face à la professionnalisation à l'université. Exemple en sciences de l'éducation », *Recherche et formation*, 73, 37-56.
- Gojard, L. (2012). *De la formation à l'emploi, une approche socio-cognitive des carrières étudiantes : le cas des STAPS*. Doctoral dissertation, Toulouse 3 Paul Sabatier.
- GAREF, Moreau, D. B., Collinet, C., Delalandre, M., Pierre, J., Schut, P. O., Boutroy, E., ... & Gouju, J.-L. (2016). *Acquérir des compétences pour construire sa trajectoire professionnelle. Le défi de l'emploi à temps partiel dans la branche sport*. Rapport pour la CPNEF-sport.
- Gayant, J.-P. (2016). *Économie du sport*. Paris : Dunod.
- Giret, E. (2004). *Les effets de la massification de la filière STAPS sur le recrutement des étudiants, sur leur réussite universitaire et sur leur devenir professionnel : suivi sociologique de quatre cohortes d'étudiants de 1986 à 2000*. Doctoral dissertation, Paris 11.
- Giret, J. F., Molinari-Perrier, M., & Moullet, S. (2006). *2001-2004 : les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail*. CEREQ.
- Gallie, D. (2007). *Employment Regimes and the Quality of Work*. Oxford University Press.
- Gojard, L. & Terral, P. (2014). « La professionnalisation des étudiants STAPS du département éducation et motricité : l'exemple du professorat d'éducation physique et sportive », *Movement Sport Sciences*, 1, 25-29.
- Guégnard, C., Giret, J.-F., Louveau, C., Michot, T. (2019). « Introduction. Conditions d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes en STAPS ». Dans *Sciences sociales et sport* (pp. 13-29). Paris : L'Harmattan.
- INJEP (2020). *Les chiffres clés du sport*.
- Jaggers, C. (2017). La parité dans l'enseignement supérieur. Dans I. Kabla-Langlois (dir.), *État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France – 49 indicateurs*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (10^e éd.).

- Juillet, N., Buisine, S., & Gouju, J. L. (2013). *Panorama des situations professionnelles du champ des activités physiques et sportives*. Rapport du CAFEMAS.
- Kavka, J. (2017). « Comment la professionnalisation à l'université s'articule aux initiatives européennes et internationales. Une comparaison France/République tchèque ». *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 138, 19-38.
- Leroux, N., Haschar-Noé, N., & Gojard, L. (2010). Les situations d'intégration professionnelle des sortants de la filière STAPS à l'aune de la relation formation-emploi et du hors-travail. Dans L. Lima & P. Mosse, *Entre engagement et professionnalisation. Les métiers du sport : formation, insertion, trajectoires* (pp. 83-100). Toulouse : Octarès.
- Levionnois, C. (2015). « Une lecture institutionnelle des différences de qualité du travail et de l'emploi entre la France et les États-Unis », *Travail et emploi*, 2, 21-39.
- Martinelli D. & Molinari M. (2000). *L'insertion à l'issue de la filière STAPS*, CEREQ, 150.
- Ménard, B. (2017). *Le taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle en progrès à 18 et 30 mois*, Note Flash du SIES, MESRI, n° 23.
- Mierzejewski, S. (2005). *Le corps académisé : genèse des STAPS (1968-1982)*. Doctoral dissertation, Paris 10.
- Molinari, M. (2000). L'insertion à l'issue de la filière STAPS. Dans D. Martinelli & M. Molinari, *L'insertion professionnelle en 1999 des diplômés de l'enseignement supérieur*. Céreq, Documents, 150.
- Moncel, N. (2012). « Quelle qualité d'emploi pour les jeunes diplômés du supérieur ? », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 117, 69-87.
- Perrin, C. (2016). « Construction du territoire professionnel de l'enseignant en Activité Physique Adaptée dans le monde médical », *Santé publique*, 1(HS), 141-151.
- Pichot L. (2002). L'insertion professionnelle des diplômés STAPS. Dans M. Le Roux & J. Camy (dir.). *L'emploi sportif en France : situation et tendances d'évolution* (pp. 385-410). Montpellier : AFRAPS – RUNOPES.
- Pichot, L., Benoit, A., Fréry, J.-C., Knobé, S. (2015). *Employabilité des diplômés en sciences du sport (EGS)*. Rapport pour la France.
- Pierre, J. (2012). *La politique publique des conditions d'accès à l'encadrement sportif en France. Vers une nouvelle gouvernance au tournant du XXI^e siècle*. Doctoral dissertation, Paris Est.
- Pierre, J. (2013). « Vers une nouvelle gouvernance des conditions d'accès à l'encadrement sportif professionnel ». *Staps. Revue internationale des Sciences du Sport et de l'Éducation physique*, 34(99), 81-92.
- Pierre, J. & Falcoz, M. (2016). « L'encadrement sportif : un système de certification complexe », *Éducation permanente*, 8 (HS), AFPA, 52-60.
- RESOSUP (2008). *La mesure de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur*. Cahiers de RESOSUP, 1.
- Rose, J. (2014). *L'introuvable relation formation/emploi*. Rennes, PUR.
- Sin, C. & Neave, G. (2016). « Employability deconstructed: perceptions of Bologna stakeholders », *Studies in Higher Education*, 41(8), 1447-1462.
- Tanguy, L. (dir.) (1986). *L'introuvable relation formation/emploi. Un état des recherches en France*. Paris : La Documentation française.
- Tatu-Colasseau, A. & Vieille Marchiset, G. (2010). « Comment devient-on dirigeante d'une association sportive locale ? Des processus de transmission à l'œuvre en lien avec les rapports sociaux de sexe », *Staps*, 4, 75-92.
- UNWTO (2019). *Global report on women in tourism*. Madrid.
- Vanpouille, Y. (2018). « La professionnalisation, un enjeu majeur pour les STAPS ». *EPS. Revue éducation physique et sport*, 381, 49-52.